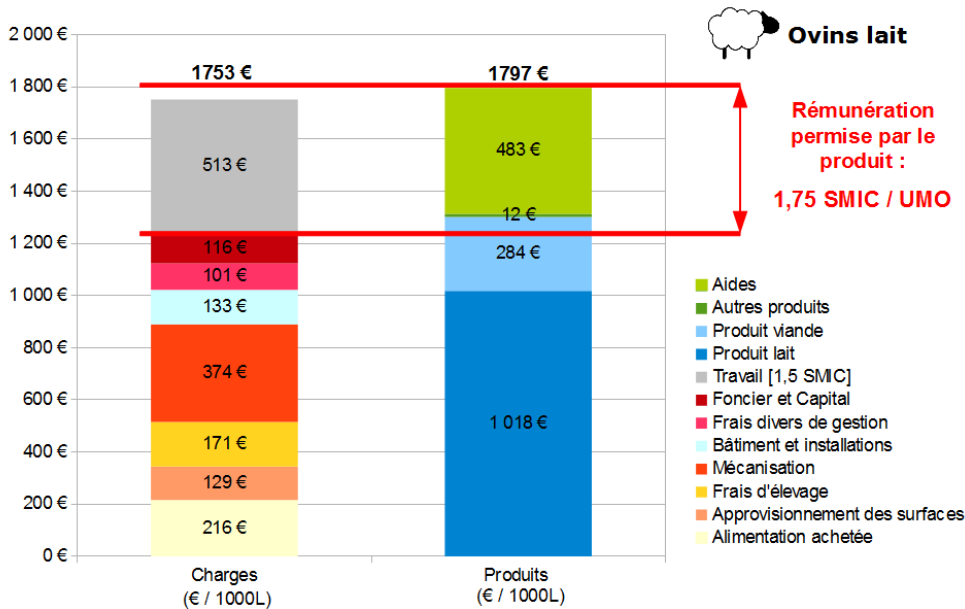


Chaque année, sur le secteur de la Montagne, des éleveurs de bovins lait, ovins lait et bovins viande se rencontrent au cours des formations « Coûts de production ». Lors de ces journées, ils comparent, discutent, prennent du recul sur les résultats technico-économiques de leurs ateliers et identifient des pistes d'amélioration. Coûts de revient, rémunération, marges, mais aussi, astuces techniques sont abordées dans une ambiance conviviale et sans jugement.

Le calcul du coût de production est un indicateur pertinent pour piloter la conduite de son atelier car il prend en compte, l'ensemble des charges engagées pour produire. Raisonner ses coûts, en particulier ceux liés à l'alimentation et à la mécanisation, demeure indispensable pour obtenir un résultat. Nous vous proposons une synthèse des résultats obtenus pour la campagne 2016.

## Coût de production et produit de l'atelier - 2016 Montagne



Le coût de production moyen des ateliers ovins lait est de 1 753 € / 1 000 litres.

Le système d'alimentation, c'est-à-dire l'alimentation achetée (aliment concentré, minéraux et fourrages achetés), ainsi que l'approvisionnement des surfaces destinées à la production alimentaire de l'atelier (semences, engrais, amendements, fournitures pour fourrages ...) représente 20 % du coût de production total, soit 345 € / 1000 litres.

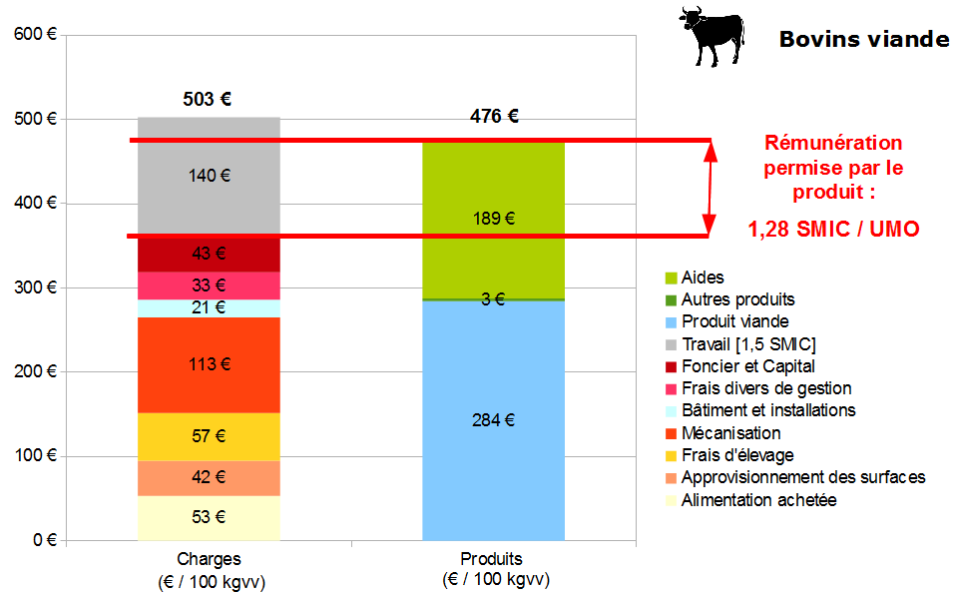
La baisse des charges d'alimentation passe en priorité par la distribution d'une ration de base de qualité, d'où l'importance de récolter les fourrages au bon stade et par une bonne gestion du pâturage, qui reste l'alimentation la plus économique. La mise à l'herbe devra s'effectuer précocement, dès que la portance des sols le permettra. Si l'on souhaite maximiser l'ingestion de l'herbe au pâturage, les aliments distribués à l'auge devront être limités.

Le produit total de l'atelier s'élève à 1 797 € / 1 000 litres et se compose à plus de 70 % du produit lait et du produit viande.

Le produit total permet de couvrir le coût de production et d'obtenir une rémunération brute de 1,75 SMIC / UMO exploitant. Par rapport à 2015, la rémunération permise par UMO exploitant est en augmentation de 0,45 SMIC / UMO. Cela s'explique principalement par une diminution du coût de production liée à une meilleure maîtrise des charges alimentaires et une augmentation de la production livrée. Parallèlement, le produit total de l'atelier a augmenté grâce en particulier, à une meilleure valorisation du prix moyen du lait livré (+ 30 € / 1000 litres) et une augmentation des aides (ICHN).

Pour les ateliers bovins viande, le coût de production s'élève à 503 € / 100 kg de viande vive. La mécanisation représente un poste lourd. Les principaux facteurs qui font varier ce poste sont liés aux systèmes d'exploitation (nombre d'heures de tracteur par hectare), au relief, à la dispersion du parcellaire et aux différentes méthodes d'investissement de l'exploitant. Parmi les charges de mécanisation, les charges liées à la traction représentent 40 % du poste, suivent les charges liées aux différentes récoltes. Optimiser la puissance de traction en fonction de la surface et des contraintes de l'exploitation est indispensable pour limiter ses charges de mécanisation.

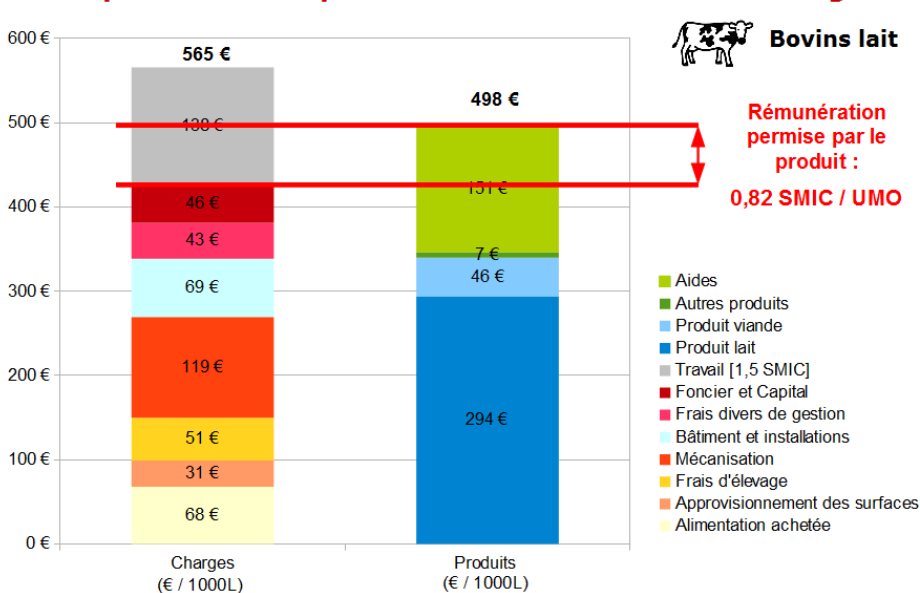
## Coût de production et produit de l'atelier – 2016 Montagne



Le produit total de l'atelier s'élève à 476 € / 100 kg de viande vive. Les aides représentent environ 40 % du produit total.

Le produit total permet d'obtenir une rémunération brute de 1,28 SMIC / UMO exploitant. Par rapport à 2015, la rémunération permise par UMO exploitant est stable.

## Coût de production et produit de l'atelier – 2016 Montagne



Le coût de production des ateliers bovins lait s'élève à 565 €/1 000 litres. Le produit de l'atelier s'élève à 498 €/1 000 litres. Le lait livré a été valorisé à 294 €/1 000 litres en moyenne. La maîtrise de la qualité du lait (taux protéique, taux butyreux, cellules, butyriques, germes...) est primordiale pour bénéficier d'un prix du lait rémunérateur. La part des produits de l'atelier (lait et viande) reste prépondérante et représente environ 70 % du produit total. Les produits viande (veaux et réformes), représentent 46 €/1 000L, ne doivent pas être négligés. La valorisation des veaux et des réformes varient en fonction du type racial, du taux de croisement et de l'état de finition des animaux.

La rémunération brute permise pour les exploitants est de 0,82 SMIC / UMO exploitant. Cette rémunération est en augmentation par rapport à la campagne 2015 (+ 0,31 SMIC / UMO exploitant). Cette augmentation est permise par une rigoureuse maîtrise des charges alimentaires.

En 2017, plus de 40 éleveurs répartis par production, ont participé à ces formations sur la Montagne tarnaise. **Si vous souhaitez participer cette année, vous êtes bienvenu(e) !**